

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7128
vendredi 3 avril 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Caroline Acquaviva **Jeune éleveuse au quotidien**

INTERVIEW P4 À 6

OPINIONS P2
DETTI È FATTI P16
BRÈVES P17
AGENDA P18
POLITIQUE P19
ANNONCES LÉGALES P7

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



HUMEUR

Les maux passants

Chaque fois qu'un sentiment de malaise frappe à la porte de notre conscience, il grise et assombrit chaque espace intérieur avant de s'évanouir dans les limbes de notre esprit, jusqu'au prochain assaut dans une heure, un jour...

Affliction nourrie par tant d'interrogations en prenant connaissance des verdicts de ces hommes qui se sont engouffrés dans la brèche du doute instillé dans l'esprit des jurés tenus de se prononcer sur cette preuve unique: la parole. Souvent trop fragile ou définitivement murée dans le silence mortel de la victime, elle pèse peu ou pas face à la rigueur des faits et à la froideur du droit. Comment rester de marbre devant l'effondrement, filmé, d'une mère à genoux dans un tribunal? Comment ne pas entendre le cri d'une famille qui n'a désormais comme horizon que l'image souriante, mais figée d'une fille, d'une femme, d'une mère.

Désolation mêlée de tristesse à l'annonce du décès de Loana Petrucciani, icône tragique d'une industrie télévisuelle. Son chemin de vie ne fut que dévastations, marqué par les violences physiques et psychologiques. Sa disparition rappelle cruellement le cynisme de ces émissions de télé-réalités qui tentent, marient, angélisent, mais qui ne sont en fait que des armes de destruction quand elles instrumentalisent la vulnérabilité sous prétexte d'une mise en lumière, souvent éphémère.

Enfin, circonspection tempérée par la raison devant l'analyse des dernières élections municipales où les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de pouvoir. Si la parité a légèrement progressé, le constat est sans appel: seules huit femmes dirigent à présent l'une des 42 communes de plus de 100 000 habitants. Plus près de nous, le chiffre est encore plus criant: seulement 39 femmes sont maires sur les 360 communes corses. Les urnes ont parlé. Leur silence est éloquent! De la lumière des prétoires, à celles, artificielles, des projecteurs, ou dans celle plus feutrée des isolements, l'ombre persiste: la parole s'étouffe, l'image dévore l'être et le pouvoir demeure une enceinte à peine entrouverte. Devant ces destins brisés ou face à une représentation effacée, le malaise, qu'il soit lourd ou lancinant, finit par devenir une habitude. ■ Dominique PIETRI



CAROLINE ACQUAVIVA
JEUNE ÉLEVEUSE AU QUOTIDIEN
INTERVIEW

DETTI È FATTI

EN BREF ET EN CHIFFRES

AGENDA

POLITIQUE
CHRONIQUE INQUIÈTE

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Rispetto in periculu

In Aiacciu, davanti à a scola di Pietralba, ùn sò micca solu parsunali chì si sò aduniti calchi ghjornu fà, ma una certa idea di a scola chì s'hè pisata. Com'è tutti l'altri stabilimenti, ùn la si franca micca di i tinsioni chì poni nasia certi volti pà pochi affari. L'aggressioni virbali di dui membri di a squadra educativa da un parenti d'elevu ùn hè micca un simplici incidenti. Dici calcosa di un ambienti chì si tendi, di una fruntiera chì si sguassa trà una cuntistazioni lighjittima è una missa in causa brutali. Parchì quand'una parolla di troppu è più alta cà l'altra vi scappa, hè tutta una stituzioni chì si ritrova scuzzulata. Bisogna à misurà u pesu d'ogni parolla. Ùn si tratta micca di lampà a petra à tutti i famigli, nè mancu di nutricia una sfiducia ghjiniralizata. L'immensa maghjrità di i parenti intratteni cù a scola una rilazioni di cunfidenza, suventi esigenti ma custruttiva. Ma basta à veda un cumpurtamentu micca adattatu pà rimetta in causa un equilibriu fragili. A mubilizzazioni davanti à u stabilimentu traduci à tempu un'inchietudini è u bisognu d'incalcà torna nant'à principii simplici. U rispettu ùn si pò neguzià, ùn vali à pattighjà. Ùn pò asistà u dialogu sottu à a prissioni è a scola devi firmà un spaziu prutettu. Micca pà santuarizà à l'eccessu, ma pà pudè garantiscia i cundizioni stessi di a so missioni. Parchì aldilà di l'incidenti, l'inghjocu hè propiu di salvà un quadru induva tuttu ognunu, ch'ellu si trattessi di l'insignanti, di l'elevi è di i parenti, cunnosci a so piazza è i so rispunsabilità. Quand'ellu si spacca à pocu à pocu issu quadru, hè l'elevu chì, à l'ultimu, ni pati i cunsiquenzi. «Ciò chì hè accadutu ùn devi mai più accada.» Una formula forti, ma chì ùn devi micca firmà un'incantazioni. Dumanda risposti chjari, un sustegnu senza ambiguità ver di i parsunali è una vigilanza cullittiva. S'è l'emuzioni hè podassi sempri viva oghji in Pietralba, ci hà da vulè à fanni un puntu d'appoghju. Da fà chì a scola firmessi ciò ch'ella devi essa, vali à dì un locu d'amparera è d'Educazioni cù l'E maiuscula, è micca di cunflitti. ■ **Santu CASANOVA**

Caroline Acquaviva **Jeune éleveuse au quotidien**

Fin mars, le lycée agricole de Borgo organisait une table ronde consacrée à la place des femmes dans l'agriculture. Entre clichés tenaces, vie de famille, maternité et contraintes du métier, plusieurs agricultrices ont partagé leur expérience. Rencontre avec Caroline Acquaviva, 26 ans, ancienne élève de l'établissement et éleveuse caprine dans le Marsulinu, au sein de l'exploitation familiale.



Photo Caroline Acquaviva

Comment la voyez-vous, cette place de la femme dans l'agriculture en Corse ?

De plus en plus présente, malgré tout. Mais ça reste quand même difficile pour certaines personnes, vis-à-vis des hommes qui ne comprennent pas forcément qu'une femme peut être également agricultrice.

Les femmes ont toujours eu un rôle dans l'agriculture, mais on les imagine peut-être cantonnées à certaines tâches. Est-ce qu'il y a des stéréotypes qui persistent ?

Il y a toujours des clichés. Par rapport à la force physique, notamment. Par exemple, les sacs de maïs de 25 kg : l'homme peut les soulever et pas la femme, alors que moi, je les porte également. J'ai plus de mal à les charger sur la voiture parce que c'est un peu haut, mais il n'y a pas de problème à ce niveau-là non plus. On est tout aussi capables. Mais c'est vrai que voir une femme qui fait du fromage, les gens sont déjà plus habitués. Par contre, quand moi je dis que je vais traire mes chèvres matin et soir, il y en a qui sont encore un peu dubitatifs. Il y a par exemple des gens qui viennent voir la traite de temps en temps, voir comment ça se passe. Ils

me voient rentrer mes chèvres, traire et ils sont un peu « impressionnés ». Cela dit, maintenant ça va de mieux en mieux quand même.

Durant cette table ronde, il a été question du fait de ne pas être prise au sérieux en tant qu'agricultrice. Est-ce que vous en avez fait l'expérience ?

Certaines personnes sont à l'écoute quand même, d'autant plus que j'ai travaillé trois ans sur le continent, dans des élevages de chèvres et dans des élevages de brebis, pour avoir plusieurs expériences différentes. Certaines personnes ont conscience de ça, elles écoutent ce qu'on peut leur apporter. Et puis d'autres restent dans les méthodes anciennes et ne veulent pas changer, pas évoluer, essayer d'autres pratiques.

Vous êtes fille d'agriculteurs, est-ce qu'ils vous ont encouragée à vous lancer dans l'agriculture ? Ou au contraire c'était plutôt : « non, fais autre chose » ?

J'ai eu beaucoup de chance à ce niveau-là. Mes parents m'ont toujours encouragée à aller vers ce que je voulais faire. Il y a des parents qui forcent les enfants à aller dans le domaine agricole pour reprendre

la suite, c'est : « tu feras ça et rien d'autre ». Et d'autres, au contraire pour qui c'est : « ne fais pas ça, fais autre chose ». Bien sûr, ils m'ont prévenue des difficultés de la vie agricole, mais ils m'ont toujours dit : « fais ce que tu veux ! »

Vous avez débuté vos études au lycée agricole de Borgo. Les professeurs faisaient-ils une distinction entre les garçons et les filles ?

Non, à ce niveau-là, pas du tout. Les professeurs nous ont super bien accompagnés. Et ce sont eux justement qui m'ont poussée à aller faire un BTS sur le continent, sinon je ne serais jamais partie. Et de la même façon, quand j'étais là-bas, en travaux pratiques sur les exploitations, on faisait les mêmes choses, il n'y avait pas de différence faite entre filles et garçons. Et c'est une très bonne expérience. J'encourage tous les jeunes qui hésitent à aller voir ce qui se passe ailleurs avant de reprendre directement chez leurs parents.

À quoi ressemble votre journée type ?

Je me lève à 4 h 30 le matin. On boit le café, on part traire, après on revient. Ensuite il y a la fabrication du fro-

Il y a des parents qui forcent les enfants à aller dans le domaine agricole pour reprendre la suite,

c'est : « tu feras ça et rien d'autre ». Et d'autres, au contraire pour qui c'est : « ne fais pas ça, fais autre chose ».

Bien sûr, ils m'ont prévenue des difficultés de la vie agricole, mais ils m'ont toujours dit : « fais ce que tu veux ! »



Photo Caroline Acquaviva

«L'avantage, c'est qu'on sait tout faire.»

mage. En général, je fais la traite avec mon père, ma mère fait le fromage et moi je suis davantage sur la partie affinage. Mais si besoin, je peux faire aussi le fromage. L'avantage, c'est qu'on sait tout faire. Après, je fais des clôtures. À midi, on mange et, si on peut, on fait un petit peu la sieste l'après-midi, mais pas tous les jours, car on a toujours des choses à faire ! Ensuite, on continue le travail, et le soir il y a à nouveau la traite. Je rentre vers 19 h à peu près.

Comment conjugue-t-on ce travail et sa vie de couple ?

Je prends l'exemple de mes parents : ça a été compliqué, parce que ma mère fait plus d'heures que mon père, elle fait le ménage, prépare les repas... Moi j'ai eu de la chance, et je n'aurais pas accepté que ce soit différent. Mon compagnon est commerçant, il travaille surtout l'été. L'hiver, il est plus tranquille. S'il y a besoin, le soir il peut venir travailler avec moi. Et à la maison, quand je rentre, le repas est prêt, le feu est allumé. Il est capable de gérer la maison aussi.

Chose normale en somme...

Pour moi, c'était non négociable. Mais les questions qu'on se pose, c'est surtout pour les enfants. Des fois, le soir, je suis fatiguée et je me dis : si on avait un enfant, comment ça serait niveau fatigue ?

Est-ce que vous appréhendez une grossesse et des enfants ? C'est un sujet d'inquiétude ?

Un petit peu. Mais on a quand même envie d'avoir des enfants. Et il existe plein de solutions aujourd'hui. On est bien entourés, donc pour la garde ça devrait aller. Et je compte bien les emmener avec moi le plus possible, qu'ils découvrent le métier, même si au final ils ne choisissent pas l'agriculture. C'est enrichissant pour un enfant.

Ça demandera une autre organisation.

Oui, mais c'est possible. Mes parents l'ont fait avec moi et mon frère.

Il y a aussi des services de remplacement dans l'agriculture

Oui, mais j'ai du mal à déléguer. Chaque élevage fonctionne différemment. J'ai du mal à imaginer quelqu'un faire comme nous, mais il faut quand même laisser faire.

Est-ce qu'on arrive à se dégager du temps libre ?

C'est compliqué. Moi, j'ai deux heures le jeudi matin et un peu le dimanche après-midi, pour aller faire du sport ou du cheval, c'est important aussi. Mais le soir, c'est impossible. À 20 h 30-21 h, je dors. Pour les vacances, on s'organise avec mes parents. Mais pour les personnes seules, c'est impossible. Quand je

ne travaillais pas avec mes parents, c'était compliqué pour eux.

C'est un véritable choix de vie avec ses avantages et ses contraintes

Oui. Mon compagnon comprend totalement. Toute notre vie est basée là dessus.

Selon vous, les femmes ont-elles une vision différente du monde agricole ?

Non, pas vraiment. La vraie différence, c'est entre les générations. Moi, par exemple, je veux passer en monotraitte pour gagner du temps. On a environ 300 bêtes. J'aimerais descendre à 150 en monotraitte, avec fromage un jour sur deux. Ça permettrait de travailler plus sereinement. Tout en assurant la rentabilité de l'exploitation. Je me pose aussi la question de comment ça va être quand mes parents vont partir à la retraite.

Qu'est-ce qu'il faudrait améliorer pour les femmes agricultrices ?

Le travail physique. Globalement, les hommes ont plus de force. Donc du matériel plus léger aiderait. Les sacs font 25 kg aujourd'hui, à l'époque de mon père c'était 50 kg, il y a eu une avancée ! Sur la gestion du temps, il faudrait être plus nombreux, mais ça coûte cher. C'est compliqué. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE (20100), du 11/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SAMPIERI CONSULTING.

Siège : Hameau de Serraggia - 20100 Sartène

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500,00 euros

Objet : Travaux d'impression et de personnalisation : La prestation de services d'impression, de reprographie, de marquage et de façonnage sur tous supports (textiles, papiers, adhésifs, métaux, plastiques, objets publicitaires et cadeaux d'affaires) par tous procédés techniques connus ou à découvrir (numérique, sublimation, transfert thermique, flocage, broderie, etc.) ;

Signalétique et Enseignes : La conception, la fabrication, la commercialisation, la pose, l'installation et l'entretien de tous types de signalétiques intérieures et extérieures, de vitrophanie, d'enseignes lumineuses ou non, ainsi que le marquage publicitaire sur tous supports fixes ou mobiles (marquage de véhicules et covering) ;

Conseil et Stratégie de Communication : La prestation de services de conseil en communication, marketing, publicité et relations publiques ;

Digital et Médias : La conception, la réalisation, le développement et la maintenance de sites internet, d'applications mobiles et de solutions digitales ; l'achat, la vente et la location d'espaces publicitaires et de supports médiatiques physiques ou numériques (Régie Média) ;

Négoce et Services : L'activité de négoce, d'achat et de revente de tous produits (exemple textile pour personnalisation ou autres objets publicitaires non personnalisés par moi seuls), matériels, fournitures et accessoires liés aux activités ci-dessus ; l'activité de commissionnaire et d'intermédiaire commercial (sous-traitance) ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Madame Camille, Adrienne, Monique SAMPIERI, demeurant Hameau de Serraggia, 20100 Sartène
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

A CASA DI E STELLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Les Hauts de Pavellone

Route de Piccovagia

20137 Porto-Vecchio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A CASA DI E STELLE

Siège : Les Hauts de Pavellone - Route de Piccovagia - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La location de logement meublée, prestations de services para-hôtels (accueil, linge, petit-déjeuner, ménage...), la prise à bail de tous meubles et leur sous-location ou exploitation, notamment par l'intermédiaire d'un gestionnaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Damien CHIALE demeurant 87, route de Carbes, 81100 CASTRES

Directeur Général : Thibaud CHIALE demeurant 810, chemin de la Gabelinière, 26750 SAINT-PAUL-LES-ROMANS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

ELLIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieudit Accetu

Route d'Ocana, 20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31 mars 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ELLIE

Siège : Lieudit Accetu, Route d'Ocana, 20129 Bastelicaccia

Durée : Quatre-Vingt Dix-Neuf [99] ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000,00 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

- L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société ;
.../...

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Marc-Antoine PANTALACCI. Né à AJACCIO le 16 octobre 1988, demeurant Lieu-dit Accetu, 20129 Bastelicaccia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/03/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

AJACCIO BATEAUX LOCATIONS

Sigle : AJBL

Objet social : Location, achat et vente de bateaux, scooters des mers, voiliers, engins de plage, moteurs, accastillage et tout ce qui de près ou de loin concerne la plaisance. Réparation, entretien, nettoyage des bateaux et scooters des mers, gardiennage. Cours particuliers maritime, manœuvres à la barre de tous types de navires, cours de règles de barre et tout ce qui englobe le monde maritime. Mise à disposition de skippers diplômés. Vente et location de matériel nautiques ; vente et livraisons de protection solaire, boissons non alcoolisées, sachets glaçons. Organisation de séjours, séminaires, incentive, team building. Gardiennage, locations de voitures. Vente et achat de voitures, remorques d'occasions et neuves. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de souscriptions ou autrement ainsi que tous services et assistances, en matière technique, financière, juridique, de stratégie de gestion des ressources humaines, comptable, commerciale et de management et l'exercice des fonctions de tous mandats sociaux dans toutes les sociétés dans lesquelles la loi l'y autorise.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Siège social : 26, Chemin de Balestrino, Lieudit Pitico, 20129 Bastelicaccia.

Capital : 1 €

Durée : 99 ans

Président : M. SIMODE Jean-Baptiste, demeurant 26, Chemin de Balestrino, lieudit Pitico, 20129 Bastelicaccia

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Clause d'agrément : Cession libre
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée :

ANZIANI GROUP

Siège social : LIEU-DIT ARENA SU-PRANA - 20215 VENZOLASCA
Capital : 500 €
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ; La gestion, l'animation, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création des sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles serapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation
Président : M Anziani Christophe, Guy, Simon demeurant Résidence les Lucioles - Bât D - Chemin de Crucetta - 20290 LUCCIANA élu pour une durée de 11littée.
Directeur Général : Mme Anziani née Di Costanzo Rachel, Myriam demeurant Résidence les Lucioles - Bât D - 20290 LUCCIANA
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Toute cession au profit de tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 31 mars 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION :

BOUCHERIE CHEZ JEREMY CONSTANT

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : AU PANIER GARNI, 193, AVENUE SAMPIERO CORSO, 20600 BASTIA

OBJET : Boucherie, charcuterie, vente de volailles, plats cuisinés à emporter, traiteur et tout ce qui se rapporte à la vente de viande animale.

DUREE : 99 ans

GÉRANT : Monsieur Jeremy CONSTANT demeurant Villa B, 3, Lotissement Stella à BORGIO

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

TERRA DI SOLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 471, Ld Cardiccia
20290 Monte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2026 à MONTE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **TERRA DI SOLE**
Siège : 471, Ld Cardiccia - 20290 Monte
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 500 euros
Objet : La gestion, l'entretien, l'organisation et l'administration de biens immobiliers en location saisonnière ou à long terme, y compris la gestion des réservations, l'accueil des locataires, la maintenance des biens, le ménage, la blanchisserie, la gestion des services annexes (transports, évènements...), ainsi que la fourniture de services de conciergerie et d'assistance aux locataires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Léa, Morgane FILONI, épouse FILIBERTI. Née à TOULON (83000) le 18 juillet 1991, demeurant à Monte (20290) - 471, Ld Cardiccia.

Directeur Général : Monsieur Ange, Antoine FILIBERTI. Né à BASTIA (20200) le 3 septembre 1981, demeurant à Monte (20290) - 471, Ld Cardiccia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DÉNOMINATION SOCIALE :

BALMAS CAPITAL

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, notamment la gestion directe des actifs détenus par ses filiales, la gestion centralisée de la trésorerie ;
- Le conseil en stratégie, l'assistance en développement des sociétés en prise de participations directes ainsi que dans toutes autres structures ;
- Toute activité de prestations de conseils et d'accompagnement auprès des entreprises, notamment dans le sourcing fournisseurs, conseil en stratégie, organisation, management, marketing et communication ; .../...

- D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Chiusella, Muratello, 20137 Porto-Vecchio
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés
CAPITAL SOCIAL : 5000 € divisé en 500 actions de 10 €
PRÉSIDENT : Monsieur Arnault MOUSSET, Lieu-dit Chiusella, Muratello, 20137 Porto-Vecchio
IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 02/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **DAVALUCIA HOLDING**
Siège : 5, Parc Cunéo d'Ornano - 20000 Ajaccio. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 300.000 Euros

Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur François, Antoine, Dominique MOZZICONACCI, demeurant 5, Parc Cunéo d'Ornano - 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : **CALVI LOCATION** - **Siège social** : Les Marines de Palasca N48, 20226 BELGODÈRE **Capital** : 10000 € **Objet social** : La location saisonnière de courte durée de véhicules, principalement de marques françaises et allemandes. La remise en main propre des véhicules aux clients, la gestion de réservations, livraisons et restitutions. L'entretien la préparation esthétique, décoration, la gestion et la mise à disposition d'une flotte de véhicules. **Président** : Mme ZEREGA Bérénice demeurant Lot Les Marines de Palasca - 20226 BELGODÈRE élu. Admission aux assemblées et **exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

A Piazzetta Di Prima Stella

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Avenue Georges POMPIDOU
Résidence FILIPPI
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 13 mars 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

A PIAZZETTA DI PRIMA STELLA,
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Avenue Georges POMPIDOU - Résidence FILIPPI - 20137 Porto-Vecchio.

Objet social : Restauration, L'exploitation d'une licence de débit de boissons, L'achat et la vente de fruits et légumes, Epicerie fine, Vente de boissons à emporter alcoolisées ou non. L'achat et la vente de produits identitaires, ainsi que toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités citées ci-dessus.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou créées, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 Euros,
Président : Monsieur BOUVET Olivier, François demeurant Avenue Georges POMPIDOU - Résidence FILIPPI - 20137 Porto-Vecchio, assure la présidence.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/03/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

AUTO SP 2A

Siège social : **RÉSIDENCE LES GENÈTS D'ALZO**, BÂT III, route du Docteur Jean-Paul de Rocca Serra, 20090 AJACCIO
Capital : 3000 € **Objet social** : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'entretien, la réparation, la mécanique générale, la carrosserie, la peinture, le dépannage, le diagnostic et la maintenance de tous véhicules automobiles, utilitaires, industriels, deux-roues et plus généralement de tous véhicules terrestres à moteur ; L'achat, la vente, la location, l'importation et l'exportation de véhicules neufs ou d'occasion ; L'achat, la vente et la distribution de pièces détachées, accessoires, équipements et produits liés à l'automobile et aux véhicules terrestres à moteur ; La préparation automobile, la personnalisation, l'équipement et l'aménagement de véhicules ; Toutes activités annexes ou connexes se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ; .../...

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location
Président : M Perrin Sylvain, Norbert demeurant **RÉSIDENCE LES GENÈTS D'ALZO**, BÂT III, route du Docteur Jean-Paul de Rocca Serra, 20090 AJACCIO élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 13

MATA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 4, Place Fontaine Neuve
20200 Bastia
882 281 579 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 février 2026, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 09 février 2026, 4, Place Fontaine Neuve, BASTIA [Corse], à Hameau de Pruneta, VALLECALLE [Corse]. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.



N° 14

L'AURE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 4, Place Fontaine Neuve
20200 Bastia
841 008 055 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09 février 2026, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 09 février 2026, 4, Place Fontaine Neuve, BASTIA [Corse], à Hameau de Pruneta, VALLECALLE [Corse]. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 15



**SCP Thomas LEANDRI
et Céline BRONZINI
de CARAFFA**
Notaires Associés

1, rue Luiggi Giafferi, 20200 Bastia

Dénomination sociale : U MERCADU

Forme : SAS

Siège social : Porto-Vecchio (20137)
26, cours Napoléon

Capital social : CINQ MILLE EUROS
(5.000,00 EUR)

Numéro SIREN : 793068743

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 mars 2026, les actionnaires ont décidé d'adopter les activités suivantes à l'objet social actuel :

Vente de produits régionaux et d'épicerie fine, de dégustation et de petite restauration.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Le notaire.

N° 16

CORSE ANTENNES INFORMATIQUE

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Au capital de 1000 €

Siège social :

5, Avenue Pascal PAOLI

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio n° 94318231100010

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 28 mars 2026, il a été décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité suivante :

« Travaux d'électricité générale, comprenant l'installation, la maintenance, le dépannage et la rénovation des réseaux électriques dans tous locaux à usage d'habitation, professionnel ou industriel. » En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Le reste des articles demeure inchangé.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 17

VILLA MADY

EURL au capital de 100.000 €

Siège social : Ld Campitoto Sottano

Hotel Les Roches Rouges, 20115 Piana

812 103 521 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 25/03/2026, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient LES DEMEURES DE PIANA, à compter du 25/03/2026.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 18

FILIPPI PARTICIPATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.370.668,00 euros
Siège social : Poretta Lucciana
20290 Lucciana
343 048 294 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 Décembre 2025, il résulte :

De ne pas renouveler le mandat de la S.A.S. F.B. AUDIT représentée par Monsieur Julien REDON Commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration et : De nommer la Société « ALTUS CONSULTANT AUDIT » représentée par Monsieur Jean-Pierre FABIANI « Les Jardins de Toga », 20200 BASTIA, Numéro d'identification : FR 12829121565, RCS BASTIA B 829 121 565 en qualité de Nouveau commissaire aux comptes titulaire soit pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2030.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour Avis.

N° 19

PRESSING INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège Social : Centre Europa

Route de l'aéroport, 20290 Lucciana

R.C.S. Bastia 945.262.434

AVIS DE PUBLICITE

L'assemblée générale des associés a décidé le 27 février 2026 d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

* Réalisation de toutes prestations de nettoyage, d'entretien, d'hygiène et de remise en état de tous types de locaux à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, ainsi que l'entretien des parties communes d'immeubles.

* Elle comprend également le nettoyage après travaux ou sinistre, la vitrerie, la désinfection, l'enlèvement d'encombrants liés aux prestations, ainsi que la fourniture et la vente de produits et matériels d'entretien.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié afin d'y intégrer ces nouvelles activités.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 20

CORSTYRENE

SAS au capital de 150.000 €

Siège social : 4270, Route d'Antisanti

20270 Aleria

RCS Bastia 497 120 337

AVIS DE MODIFICATION

Suivant procès-verbal du 11 février 2026 les associés ont décidé :

- d'ajouter une activité à l'objet social existant : Le transport public routier de marchandises tant en France qu'à l'étranger, ainsi que toutes activités annexes, connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'activité de transport.

- de modifier corrélativement les statuts.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 21

C CLEANER 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Campo Vallone

Lot 1 - 20620 Biguglia

928 575 448 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 25 novembre 2024, l'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Alexandra FILIPPEDDU de son mandat de Directrice Générale à compter du 08/10/2024 et décide de ne pas procéder à son remplacement. L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Alexandra FILIPPEDDU a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

Pour avis, La Présidente.

N° 22

BRULERIE CORSICA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 152.000 euros

Siège social : Lieu-dit Furone

Z.I. de Baleone, Afa, 20167 Mezzavia

045 720 059 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 17 septembre, il résulte que Monsieur Gilles ROLLAND a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1er octobre 2025 et il n'a pas été procédé à son remplacement.

Pour avis,

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 23

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à SARTENE du 31 mars 2026, enregistré au Service des Impôts de CORSE DU SUD. Madame Sandra, Sophie DA SILVA E SA, Née le 17 avril 1996 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, demeurant 1, cours Sœur Amélie, 20100 SARTENE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 922 215 801 RCS AJACCIO.

A CEDE : à Madame Célia, Christina DA COSTA E SA. Née le 8 août 1985 à Vila Nova de Famalicão [PORTUGAL], de nationalité portugaise, mariée sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts avec Monsieur Gérard, Pierre-Michel PEDINIELLI, né le 18 mars 1979 à BASTIA, de nationalité française, à défaut de signature de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 31 juillet 2010 à FOCE-BILZESE, demeurant au lieu-dit Cheraccia, 20100 FOCE BILZESE. Un fonds de commerce de vente de souvenir, parfumerie, orfèvrerie, bazar, librairie, articles photographiques, papeterie, sis 1, cours Sœur Amélie, 20100 SARTENE. Moyennant le prix de 85.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31 mars 2026. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Me Bernardi, séquestre constitué d'un commun accord, demeurant 23, cours du général Leclerc, BP 873 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

Pour avis,

N° 24



**SCP Thomas LEANDRI
et Céline BRONZINI
de CARAFFA**
Notaires Associés

1, rue Luiggi Giafferi
20200 Bastia

AVIS - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 25 mars 2026, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée A VOLTA, dont le siège est à BASTIA (20200), 24, rue Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 527862023 et immatriculée au RCS de BASTIA.

A la société dénommée U MERCADU, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137), 26, cours Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 793068743 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Le fonds de commerce de vente de produits régionaux et d'épicerie fine, de dégustation et petite restauration, exploité à BASTIA (20200), 24, rue Napoléon, connu sous le nom commercial A VOLTA, objet d'une immatriculation au RCS de BASTIA et au SIREN n°52786202300019, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR).

La prise de possession a été fixée au jour de la vente, soit au 25 mars 2026. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial de Maître Céline BRONZINI de CARAFFA où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

N° 25



Corinne ROUDIERE

Avocat à la Cour

13, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Téléphone : 04.95.32.83.15

Fax : 04.95.32.83.18

Portable : 06.09.91.92.86

corinne.roudriere@gmail.com

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 19 mars 2026, enregistré le 25 mars 2026 au service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Haute Corse, bordereau 2026 00005296 réf 2B04P31 2026 A 00313, Mr Eric MURATI demeurant Lieu-dit CU-DECCIA - Campo Vallone à BIGUGLIA (20620), a signé un acte de cession d'un fonds artisanal de taxi avec Monsieur Anthony CASTELLANA demeurant Les Jardins du LEVANT à Borgo (20290) au prix de 165.000 euros.

Le transfert de l'autorisation de stationnement ne sera effectif qu'après que la Mairie ait pris et publié son arrêté accordant l'autorisation de stationnement n°8 à Monsieur Anthony CASTELLANA.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 26

EUREX FIFM BASTIA POLYPHONIC

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lot Ortu Simonetta
Route de Saint-Florent, 20200 Bastia

Siège de liquidation :

Route de Saint-Florent

Lotissement Ortu Simonetta

20200 Bastia

831 894 522 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/25 au BASTIA, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Jean-Nicolas ROCCHESANI, demeurant 1, rue Saint Roch, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 27

SURFACES ET VOLUMES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 2500 euros

Siège social :

Domaine de Folaca d'Asciaghju

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Domaine de Folaca d'Asciaghju

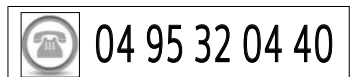
Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

504 486 788 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/12/2025 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a **nommé** comme **liquidateur** Monsieur ARDOUIN Joel, demeurant Domaine de Folaca d'Asciaghju, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Domaine de Folaca d'Asciaghju, Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 28

MECA TP

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pascialle Asciaju

route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Pascialle Asciaju

route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

905 406 971 RCS Ajaccio-20000

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2025 au Pascialle Asciaju, route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Florent GAULT demeurant Pascialle Asciaju, route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO-20000, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 29

G-TECH

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Ld Mezzanotte

Route de Suare - 20214 Calenzana

RCS Bastia 879 565 364

Par décision de l'associé Unique du 22/12/2025, il a été décidé : **d'approuver** les comptes définitifs de la liquidation ; de **donner** quitus au liquidateur, M LOHIER Jérémy demeurant Chemin de Guazole, 20260 CALVI pour sa gestion et **décharge** de son mandat ; de prononcer la **clôture** des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025. **Radiation** au RCS de Bastia.

N° 30

CAMP

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège social : Route du Lac

Frumuntica, Lieu-dit Croce

20217 Saint-Florent

Siège de liquidation :

1084, Route de Saint-Florent

Lieu-dit Belgodère, 20200 Bastia

881 314 371 RCS Bastia

Les associés réunis le 28/02/2026 au 1084, Route de Saint-Florent, Lieu-dit Belgodère, 20200 BASTIA ont **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mme Martine CLEMENTI, demeurant 1084, Route de Saint-Florent, Lieu-dit Belgodère, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 31

DOMO CORSE

Société par Actions Simplifiées

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège Social : Lieu-Dit Dirudu

20221 Valle Di Campoloro

RCS Bastia 808 261 648

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société, en date du 16 mars 2026, et tenue à Penta di Casinca [20213], a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 16 mars 2026 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.237-1 à L.237-13 du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.237-2 du code de commerce, la société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé Chez Monsieur Philippe MIRAMOND - Lieu-dit Pellicci - Chemin de Granaro - 20213 Penta Di Casinca, siège de la liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé Monsieur Philippe MIRAMOND, domicilié Lieu-dit Pellicci - Chemin de Granaro - 20213 PENTA DI CASINCA, en qualité de liquidateur en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 32

SELVINI BISCUTTARIA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : 7, Rue Forcioli

20090 Ajaccio

Siège de liquidation : Rue Colonel et

Commandant Biancamaria

Route d'Alata, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 908 327 901

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025 au Rue Colonel et Commandant Biancamaria, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** M. Thomas SELVINI, demeurant Rue Colonel et Commandant Biancamaria, Route d'Alata, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la **clôture** de la liquidation.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

DÉPOSEZ VOS ANNONCES
al-informateurcorse@orange.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 33

N° PC : 2026RJ0049

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de Madame TORDELLI Céline, 25, boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Achat-Vente de lingerie en magasin. 927 856 757 RCS Bastia. **Liquidateur judiciaire :** SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 10/08/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2026RJ0050

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de Monsieur BAOUAFI Rafik, Migliacciaro, Canico, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers automobiles légers. Commerce de voitures et de véhicules. Commerce de gros d'équipements automobiles. Commerce de détail d'équipements automobiles. 880 314 935 RCS Bastia. **Liquidateur judiciaire :** SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 17/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2026RJ0035

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la société M.O. Cuisines 2 SAS, zone artisanale de Corbara, 20256 Corbara. Commerce de détail de meubles. 890 494 628 RCS Bastia. **Liquidateur judiciaire :** SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 28/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2025RJ0090

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 24/03/2026 prononçant l'adoption du plan de Monsieur HILLION Gilles Lucien Gerard, 10, rue Napoléon, 20200 BASTIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BETON ET AGREGATS (BETAG),
CONCERNANT LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN CASIER
DE STOCKAGE DE TERRES AMIANTEES ET DE DECHETS
D'AMIANTE LIE A DES MATERIAUX INERTES,
ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
DANS UNE BANDE DE 100 METRES
AUTOUR DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS
Lieu-dit « Chiusone », commune de Lucciana**

1ère Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 2760-2-b et 3540-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Lucciana, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE [M²]	SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE [M²]
	14	46196	14328
	15	14233	14236
	16	4183	4182
	19	22086	967
AL	29	188097	24153
	42	7486	808
	43	581	189
	46	1093	753
	47	697	652
	64	35061	6573
	66	44735	4752
Parcelles non cadastrées*			1296
TOTAL			72889

* Cette surface correspond à d'anciennes voies communales non reclassées au cadastre mais qui, dans les faits, correspondent aujourd'hui à des milieux naturels, à des cultures, ou encore à une zone d'habitation.

DUREE DE L'ENQUÊTE : * du 20/04/2026 au 21/05/2026.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Lucciana, 1045, Corsu Lucciana, CS 30026, 20290 Lucciana

LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER : Mairies de Lucciana, Borgo [120, route de la gare, 20290 Borgo], Vescovato [bibliothèque municipale d'Arena, bâtiment E 19, cité Erilia, 20215 Vescovato] et Venzolasca [lieu-dit « Vignarella », 20215 Venzolasca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur François-Marie SASSO, retraité D.G. [hors cadre], recevra le public selon les modalités suivantes :

* lundi 20 avril 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Lucciana ;

* mardi 21 avril 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Borgo ;

* lundi 27 avril 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Venzolasca ;

* mardi 28 avril 2026, de 8 h à 12 h, en mairie de Vescovato ;

* lundi 11 mai 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Borgo ;

* jeudi 21 mai 2026, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, en mairie de Lucciana. Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, retraité, ancien commandant de police, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Lucciana, Borgo, Vescovato et Venzolasca.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7193>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Lucciana, et par voie électronique [enquete-publique-7193@registre-dematerialise.fr], du 20 avril 2026 à 8 heures 30, jusqu'au 21 mai 2026 à 17 heures. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société Béton et Agrégats [BETAG], zone artisanale de Fo-Ielli, 20213 Penta di Casinca [tél. : 04 95 38 19 30].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mél : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

SIRET 33043264200016

Groupeement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX DE REMPLACEMENT MAT OSCILLANT IMMERGE DU BARRAGE E COTULE EN BALAGNE

Référence acheteur : 2026-028-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Barrage E cotule

20220 SPELONCATO

Durée : 18 mois.

Description : Les travaux comprennent le remplacement du bras mobile immergé.

Classification CPV :

Principale : 45247200 - Travaux de construction de barrages et d'ouvrages fixes similaires

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

25% L'organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

30% Valeur technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 07/05/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 26/03/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



**Coopérative Agricole d'Approvisionnement
du Nord de l'Ile et de la Côte Orientale**

141, Route de la Gare - BP 7 - 20290 BORG (adresse postale)

Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36

a.paoli@canico.fr

Casamozza, le 27 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra à l'Hôtel Restaurant

« Chez WALTER » à Casamozza le

Mercredi 15 avril 2026 à 17 H 00

ORDRE DU JOUR : Rapport du Conseil d'Administration

Examen des comptes de l'Exercice 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial

Affectation des résultats

Constatation de la variation du Capital Social

Quitus aux Administrateurs

Renouvellement du tiers des Administrateurs :

FIESCHI Jean Jacques - FIESCHI FRUITS

MATTEI Charles Antoine

PAOLI Jean Louis

SAMMARTINI Daniel - GFA DE VESPAJO

N.B : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA les comptes de l'Exercice 2025 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président, PEPE Augustin.

N° 40



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : RENFORCEMENT DU SECTEUR POS - MAILLAGE

GHISONACCIA/FIUM'ORBU EN DN400 MM

Référence acheteur : 2026-027-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : PRUNELLI DI FIUMORBO
20243 PRUNELLI

Durée : 6 mois.

Description : L'opération vise à rétablir un maillage hydraulique sur le réseau d'eau brute entre les communes de Ghisonaccia et de Prunelli-di-Fium'Orbu, au niveau du pont de la RT10 qui franchit le Fium'Orbu.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 24/04/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 27/03/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 41

MAIRIE DE SAN-LORENZO

Lieu-dit Tribbio - 20244 San-Lorenzo

AVIS AU PUBLIC

PRÉSUMPTION DE VACANCE DE BIENS IMMOBILIERS SANS MAÎTRE

Articles L.1123-1 à L.1123-4 du Code Général
de la propriété des personnes publiques

Le Maire de la commune de SAN-LORENZO (Haute-Corse) porte à la connaissance du public que les biens immobiliers désignés ci-après sont présumés sans maître :

Parcelle	Section	Situation	Superficie
B 902	B	San-Lorenzo [20244]	977m ²
B 903	B	San-Lorenzo [20244]	150m ²
B 922	B	San-Lorenzo [20244]	63m ²

DÉLAI : Tout propriétaire ou ayant droit est invité à se faire connaître auprès de la mairie de San-Lorenzo dans un délai de SIX (6) MOIS à compter de la date du premier affichage.

À l'expiration de ce délai, faute de manifestation, la commune engagera la procédure d'incorporation des biens visés à son domaine privé, conformément aux articles L.1123-2 et L.1123-3 du CGPPP.

Mairie de San-Lorenzo - Lieu-dit Tribbio - 20244 SAN-LORENZO - 04 95 48 40 15.

San-Lorenzo, le 23 mars 2026,

Le Maire,

M. Jérôme NEGRONI.

N° 42



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du grau de l'étang de Biguglia

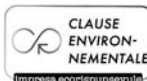
Numéro de référence : 2025-9DMT-0291

Date limite de remise des offres : 15 avril 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/03/2026.

N° 43



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Acquisition et livraison de matériels électroménagers et audiovisuels pour les services de la Collectivité de Corse situés en Haute-Corse

Numéro de référence : 2025-IDGM-0332

Date limite de remise des offres : mardi 28 avril 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/03/2026.

N° 44

AVIS D'ANNULATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Nom complet de l'acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Numéro national d'identification : SIRET : 24202007100047

Ville : CORTE - Code Postal : 20250

Groupement de commande : Non

Intitulé du marché : Acquisition de matériel pour la collecte des biodéchets

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Les prestations sont réparties dans des lots définis comme suit : Lot n°1 : Acquisition de 50 abri-bacs Lot n°2 : Acquisition d'un logiciel et 50 dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs Lot n°3 : Acquisition de 50 bacs de collecte pour biodéchets 240 Litres Lot n°4 : Acquisition de 3000 seaux biodéchets ajourés 10 Litres Le marché comprend la fourniture et la livraison. L'ensemble des lots seront livrés montés, à un emplacement unique défini par l'acheteur.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche :

Déchets, Collecte sélective, Contrôle d'accès

Critères d'attribution :

Les critères sont différenciés par lots. Lot n°1 Acquisition d'abri-bacs : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère PRIX pondéré à 50 sur 100 points. 2. Critère Caractère esthétique pondéré à 5 sur 100 points. Lot n°2 Acquisition d'un logiciel et de dispositifs de contrôle d'accès et pour les abri-bacs : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère PRIX pondéré à 50 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 25 sur 100 points. 3. Critère SAV - Pièces de maintenance pondéré à 20 sur 100 points. 4. Critère Délai pondéré à 5 sur 100 points. Lot n°3 Acquisition de bacs de collecte pour biodéchets 240 L : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère PRIX pondéré à 70 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 20 sur 100 points. 3. Critère Délai pondéré à 10 sur 100 points. Lot n°4 Acquisition de seaux biodéchets ajourés 10 Litres : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points : 1. Critère PRIX pondéré à 70 sur 100 points. 2. Critère Caractéristiques opérationnelles et fonctionnelles pondéré à 20 sur 100 points. 3. Critère Délai pondéré à 10 sur 100 points.

Motif de l'annulation :

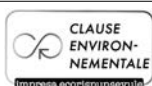
DECLARATION SANS SUITE Lot n°2 : " Acquisition d'un logiciel et de dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs " (Procédure adaptée)

La procédure de consultation lancée en vue de " Acquisition d'un logiciel et de dispositifs de contrôle d'accès pour les abri-bacs [lot n°2] " ayant fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence du 11 février 2026, est abandonnée et déclarée sans suite pour cause d'irrégularité affectant la procédure.

Note détaillée sur le profil acheteur.

www.icn.corsica

AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du grau de l'étang de Biguglia

Numéro de référence : 2025-9DMT-0291

Date limite de remise des offres :

Au lieu du : 15 avril 2026 à 12h00

Lire : 29 avril 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/03/2026.

DERNIERES MINUTES

N° 46



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Cabinet.leonelli@gmail.com

FIN DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance du fonds de commerce de sandwicherie, boissons chaudes & froides, boissons non alcoolisées, frites, pâtisseries (licence petite restauration) sis à BASTIA [20200] 4, Cours Henri Pierangeli, qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er avril 2021, par la SARL « MAFLAC », au capital de 5.000 €, dont le siège social est à BIGUGLIA [20620], 380, Carrughju di u levante, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 518 919 675, à Monsieur Michel Victor PIETROTTI demeurant à BASTIA [20200], Route supérieure de Cardo, Villa Pierlene, a pris fin le 15 mars 2026 par sa résiliation amiable résultant d'un acte ssp en date à BASTIA du 12 mars 2026.

Pour unique insertion,

N° 47

KYNOS

S.C.M au capital de 1.372 €

Lieu-Dit Vigna Majo

Rond Point du Casino

20110 Propriano

429 848 575 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 01 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé et approuvé à compter du même jour de :
La cession de parts entre Mr MAURIZI Pierre-Philippe et la SELARLU MAURIZI concernant les parts numérotées de 25 à 28 et de 49 à 64 pour une valeur de 343 € sans modification ni du capital ni de la gérance.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que mes statuts modifiés seront envoyés par voie dématérialisée au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 48



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 25 mars 2026, enregistré à BASTIA le 30 mars 2026, Dossier 2026 000 5495, référence 2B04P31 2026 A 00324, M. et Mme Thierry VITAUX, demeurant ensemble à CALVI [20260] Route d'Ajaccio - Lieudit Tramariccia, ont donné en location-gérance à la SARL « SARL PANAMA CALVI » au capital de 1.000 € dont le siège social est à CALVI [20260], 13, Rue Clémenceau, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 101 037 463, un fonds de commerce de prêt à porter, accessoires de mode à l'enseigne « COUP DE SOLEIL » sis à CALVI [20260], 13, Rue Clémenceau, pour une durée de vingt mois qui a commencé à courir à compter du 1er mars 2026 pour se terminer le 31 octobre 2027.

Pour unique insertion.

N° 49

AVIS

Les associés de la SARL « LE BLOCKOS », SARL au capital de 11.433,68 euros dont le siège social est sis Route de Bastia, 20220 L'ILE ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 321.500.472. se sont réunis en AGE le 10 février 2026 et ont constaté la démission de Monsieur Julien VIETTO demeurant route de Bastia, 20220 ILE-ROUSSE de son poste de Co-gérant à compte du 10/02/2026.

N° 50

EPB DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Route de l'Ospedale

Analonga, 20137 Porto-Vecchio

799 083 829 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 51



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°03, parue dans « l'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 27 février 2026 - n°7123. Concernant : La société unipersonnelle à responsabilité limitée PETRU MATTEU.

* Au lieu de lire :

Dénomination : PETRU MATTEU

* Il fallait lire :

Dénomination : PETRU MATTEU

Le reste sans changement.

Pour avis, Le notaire.

N° 52

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15/10/2019,

Monsieur Christophe Alain BERNARDEAU, en son vivant Brigadier chef, demeurant à TOURNAN-EN-BRIE [77220] 5 bis, rue Jules Lefebvre. Né à MARSEILLE 12ÈME ARRONDISSEMENT [13012], le 28 juin 1973. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à TOURNAN-EN-BRIE [77220] [FRANCE], le 3 décembre 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé, membre de la SCP « Maître Jean-Jérôme LUCCIONI, Notaire associé » à SARROLA-CAROPINO (Corse du Sud), référence CRPCEN : 20010, le 12/02/2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associée au sein de la SAS « Alain SPADONI & Associés, Notaires » à AJACCIO (Corse du Sud), référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MELUN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 53

ANNONCE RECTIFICATIVE

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 06/03/2026 n° 7124 concernant la vente de fonds de commerce entre Monsieur Antone-Marcellu ACQUAVIVA et Madame Serena ACQUAVIVA à la SAS LA CIUCCIARELLA :

* Il fallait lire : Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 27/01/2026.

* Au lieu de : Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 26/07/2026.

Pour avis,
Le notaire.

N° 54

A3Z INVEST

Société Civile

Au capital de 2000 euros

Porté à 8000 euros

Siège social : La Marine, Le Guardian

20137 Porto-Vecchio

797 736 634 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16/10/2013 que le capital social a été augmenté de 6000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros [2000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit mille euros [8000 euros].

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 55

AVIS

Aux termes d'un ASSP en date du 17/03/2026, il a été mis fin à la location gérance, consentie par ASSP à Calvi en date du 01/04/2024 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, entre : la société PETIT JO SASU au capital de 1000 située Chemin de Vetriello, 20214 CALENZANA immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 911470763 au profit de M BIANCONI Stéphane demeurant Lieu-dit Sancieretto, 20214 MONCALE et Monsieur Fabio MARTINS DOS SANTOS, demeurant Lieu-dit Sancieretto, 20214 MONCALE, agissant conjointement pour le compte de la SDF SANTONE N° 925 312 514 sur un fonds de commerce de Restaurant situé 18, Boulevard Wilson, 20260 CALVI.

N° 56

BATISUR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Village Belvedere

20110 Belvedere-Campomoro

RCS Ajaccio 833 517 147

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 26 mars 2026, l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation et de donner quitus et décharge aux liquidateurs, à compter du 31 décembre 2025 :

Monsieur Aziz Boudjenah, demeurant Village Belvédère, 20110 BELVÉDÈRE-CAMPOMORO (FRANCE), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. La société sera radiée du greffe d'Ajaccio.

Le liquidateur, Pour insertion.

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

1-800-368-2777

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____

Clé _____

les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





Autonomie

Nouveau report de l'examen du projet de révision constitutionnelle

L'examen du projet de révision constitutionnelle relatif à la Corse continue de se faire attendre. Plus de quatre ans après l'ouverture du processus d'autonomie, c'est en effet un nouveau report de son passage devant le Sénat qui se profile. C'est ce qu'ont pu découvrir les six parlementaires insulaires – les députés Michel Castellani, Paul-André Colombani, François-Xavier Ceccoli et Laurent Marcangeli, ainsi que les sénateurs Paulu Santu Parigi et Jean-Jacques Panunzi – lors d'une rencontre avec la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel, le 25 mars dernier. Organisé sous la forme d'un dîner de travail, cet échange a d'abord permis une prise de contact. «*Nous avons aussi beaucoup parlé du problème de l'énergie en Corse*», indique Jean-Jacques Panunzi, avant de poursuivre: «*Et puis nous avons abordé le sujet des diverses propositions de loi qui devaient passer d'ici mai ou juin. Et nous avons pu constater que la Corse n'était pas au programme*». En cause, un agenda parlementaire saturé. «*Il y a un embouteillage à la commission des lois. Le gouvernement veut faire passer des lois qui sont prévues depuis le mois de janvier. Par conséquent, on a reculé une nouvelle fois la proposition de loi sur la Corse*», détaille le sénateur de Corse-du-Sud. Initialement attendu au printemps, l'examen du texte serait désormais envisagé en juin. Une échéance que Jean-Jacques Panunzi juge incertaine. «*C'est le mois où on désigne les délégués pour les élections sénatoriales. Par conséquent, tout le monde en a convenu que l'examen risquait d'être à nouveau ajourné. À titre personnel, je pense que la Corse ne viendra pas au Sénat avant le mois d'octobre*», souffle-t-il. Dans ce contexte, il appelle à avancer en amont. «*Il faut profiter de ce temps pour que nous, parlementaires, discussions entre nous et que l'on tombe déjà d'accord*». Un consensus rapide permettrait, selon lui, de limiter la durée de la navette avant un passage devant le Congrès, où le texte devra réunir une majorité des 3/5^e des voix. Jean-Jacques Panunzi met toutefois en garde: «*La seule crainte que je peux avoir, c'est qu'on risque de ne pas parler seulement que de la Corse. J'avais prévenu le Gouvernement qu'on ouvrait la boîte de Pandore avec ce texte*». Plus loin, il souligne aussi que cette révision constitutionnelle ne sera qu'un premier pas vers une véritable évolution institutionnelle. «*Ensuite, il faudra construire les lois organiques. C'est ce qui va véritablement ancrer ce qu'on va faire pour la Corse pendant les 20 ou 30 prochaines années*». Un travail qui pourrait être encore long selon le sénateur qui estime que le projet final n'aboutira pas «*avant la fin de 2027 ou 2028*». ■ **Manon PERELLI**

Stockage de déchets

Le tribunal administratif déboute Oriente Environnement

Afin de réaliser deux centres d'enfouissement (déchets ménagers et déchets amiantifères) dans un méandre du fleuve Tavignanu, au lieu-dit Finochietto, sur le territoire de la commune de Giuncaggio, la société Oriente Environnement avait demandé une dérogation au régime de protection des espèces protégées prévu par le code de l'environnement, indispensable à la mise en œuvre du projet. Par un arrêté en date du 29 novembre 2023 le préfet de la Haute-Corse avait rejeté cette demande. Par requête et mémoires enregistrés le 30 janvier 2024 et les 5 juillet et 2 septembre 2025, Oriente Environnement avait alors saisi le tribunal administratif de Bastia, lui demandant d'annuler l'arrêté préfectoral; d'enjoindre au préfet de Haute-Corse de lui délivrer la dérogation sollicitée ou de réexaminer sa demande dans les quinze jours suivant la notification du jugement, sous astreinte de 500 euros par jour de retard et de mettre à la charge de l'État la somme de 5 000 euros. La société soutenait notamment que l'avis du Conseil national de la protection de la nature était entaché d'un vice de procédure car il aurait été rendu dans des conditions révélant un défaut d'impartialité; que le préfet de Haute-Corse avait méconnu l'étendue de sa compétence et que la décision attaquée était entachée d'erreurs. Par mémoires en défense, le préfet de la Haute-Corse avait conclu au rejet de la requête, soutenant que les moyens soulevés par Oriente environnement n'étaient pas fondés. De son côté, le collectif Tavignanu vivu -qui s'oppose l'implantation de centres d'enfouissement en bordure du Tavignano en raison des risques d'impact sur le fleuve, l'eau potable et agricole et les exploitations agricoles environnantes- avait introduit des mémoires en intervention, demandant que le tribunal rejette la requête d'Orient Environnement. Le 27 mars 2026, le tribunal administratif de Bastia a rendu sa décision. Outre qu'il a admis l'intervention du collectif Tavignanu Vivu, tous les arguments mis en avant par Oriente Environnement ont été écartés, tant sur les allégations de partialité de l'avis du Conseil national de la protection de la nature que sur une inexacte application des dispositions du code de l'environnement. La requête en annulation déposée par Oriente Environnement a donc été rejetée. ■ **AN**



D'après photo DR via site du tribunal administratif de Bastia

Les chiffres de la semaine

72 %

des élèves révisent à la dernière minute et 42 % n'ont jamais appris à organiser leurs révisions, selon les résultats d'une étude réalisée par Nomad Éducation auprès de collégiens et lycéens français. Seuls 12 % disent planifier systématiquement leurs révisions en amont. Lorsqu'ils doivent réviser plusieurs matières, 40 % reconnaissent travailler « au feeling », faute de cadre clair et 32 % n'établissent tout simplement jamais de planning. Lorsque celui-ci existe, il reste difficile à tenir : respecter son propre planning constitue la principale difficulté pour 31 % des répondants. Si 38 % des élèves évoquent un manque de motivation, 26 % disent avoir du mal à se concentrer tandis que 14 % ne savent pas par où commencer.

8 300

particuliers employeurs recourent à l'emploi à domicile en Corse. Parmi eux, 48 % sont âgés, dépendants ou en situation de handicap. Ils sont accompagnés au quotidien par 3000 salariés, dont 55 % partiront à la retraite d'ici 2030 et près de 2200 emplois seront à pourvoir d'ici 2035, compte tenu du vieillissement anticipé de la population, indiquent France Travail Corse, la Fédération des particuliers employeurs (Fepem) et France Emploi Domicile qui ont organisé, du 31 mars au 3 avril 2026 la première semaine de l'emploi à domicile entre particuliers en Corse, à l'occasion de la semaine des métiers du soin et de l'accompagnement.

86 545

passagers ont transité par les ports de Corse en février 2026 contre 86134 en février 2025, soit une hausse de 0,48 % : si le trafic régulier national affiche une hausse de 1,31 %, le trafic régulier a baissé de 3,20 % et le trafic lié aux croisières a perdu 0,44 %. En cumul depuis le 1^{er} janvier 2026, 178503 passagers ont été comptabilisés, soit une progression de 3,48 % par rapport aux deux premiers mois de 2025.

Démographie

Une immigration qui répond aux besoins de main d'œuvre

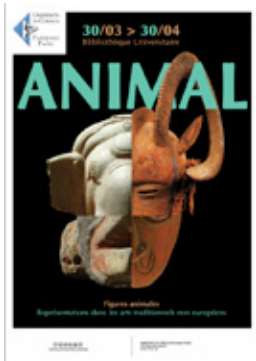
En 2022, 21500 immigrés étrangers de 15 à 64 ans vivaient en Corse, soit 10 % de la population insulaire en âge de travailler, indique une étude de l'Insee publiée le 24 mars. Une part stable depuis 2012, mais qui est cela dit supérieure de 4 points à celle des autres régions métropolitaines, hors Île-de-France. Par ailleurs, 61 % des étrangers en âge de travailler qui vivent en Corse y occupent un emploi. Là encore, ce taux dépasse nettement la moyenne des autres régions métropolitaines qui est de 53 %. Cette situation tient au fait que les immigrés viennent essentiellement en Corse pour travailler, tout particulièrement dans les métiers du bâtiment, des services à la personne ou du tourisme, secteurs très présents dans la structure de l'emploi insulaire et qui manifestent des pénuries de main d'œuvre. Ainsi, sur l'île, 43 % des travailleurs immigrés étrangers œuvrent dans la construction contre 17 % dans les autres régions hors Île-de-France. Ils occupent aussi plus souvent un métier dans l'agriculture (7 % contre 3 %), à l'inverse, ils exercent moins fréquemment dans le tertiaire marchand (44 % contre 67 %). Parmi les 13000 immigrés en emploi en Corse, 72 % occupent des métiers dit « en tension », où les offres d'emploi dépassent largement le nombre de candidatures. C'est surtout le cas pour les hommes, à 79 % contre 55 % pour les femmes. Il s'avère que 60 % de ces immigrés étrangers en emploi proviennent de l'Union européenne ; les Portugais sont les plus présents (34 %) devant les Roumains (10 %), puis les Italiens (7 %). Les ressortissants des pays du Maghreb représentent quant à eux 36 % de l'immigration étrangère et les trois quarts d'entre eux sont Marocains. ■ AN

Emploi des personnes en difficulté

Coopération entre France Travail Bastia et les Restos du Cœur

Le 27 mars 2026, France Travail Bastia et les Restos du Cœur de Haute-Corse ont signé une convention de coopération qui vise à renforcer leurs actions respectives pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'objectif est de faciliter le retour à une activité professionnelle pour les bénéficiaires du centre de distribution des Restos du Cœur de Bastia Montesoro, en rétablissant un lien de confiance avec les personnes en difficulté et en leur offrant des solutions concrètes pour accéder à l'autonomie et à l'emploi. Avec ce partenariat d'une durée fixée à un an, France Travail Bastia s'engage à désigner un référent dédié aux échanges avec les Restos du Cœur ; à assurer une permanence physique deux fois par mois au centre de distribution afin de permettre aux bénéficiaires d'accéder à des services tels que la recherche d'offres d'emploi, l'aide à la rédaction de CV, ou l'orientation, la formation ; à proposer un accompagnement ajusté aux besoins des personnes concernées et à organiser des actions spécifiques, comme des réunions d'information, des recrutements en nombre, ou des initiatives solidaires. De leur côté, les Restos du Cœur s'engagent à mettre à disposition un espace équipé pour les permanences de France Travail ; à orienter les bénéficiaires vers les conseillers France Travail et à s'impliquer activement pour identifier les freins à l'emploi et proposer des solutions adaptées. ■ AN





EXPOSITION

Animal

Cette exposition met en valeur le don consenti à la bibliothèque par M. Aubry et révèle une partie de sa riche collection de livres d'art: les ouvrages consacrés aux représentations animales dans les arts traditionnels extra-européens. À travers un ensemble de livres consacrés aux arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, c'est l'occasion d'explorer les différentes manières dont les cultures du monde construisent leurs images, leurs récits et leurs relations au sacré et la manière dont elles ont pensé et symbolisé la figure animale dans des contextes culturels variés. Mythes, ancêtres, sacré, territoires: le parcours s'articule autour de quatre axes universels permettant d'appréhender ces formes artistiques comme de véritables systèmes de pensée. À travers des visuels forts, capables de parler au plus grand nombre, l'exposition traverse les continents en faisant volontairement abstraction du cadre européen pour ouvrir le regard vers d'autres systèmes symboliques et esthétiques. Elle vise à mettre en avant non seulement la beauté des ouvrages, mais aussi l'intention derrière ce don: partager des savoirs, ouvrir des horizons, transmettre des mondes.

Jusqu'au 30 avril 2026. Bibliothèque universitaire, Corte. **i** 04 95 45 0149

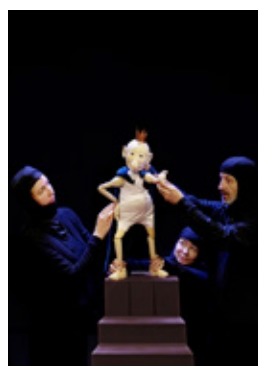
DANSE, MUSIQUE ET CHANT

Scontru flamenco

Depuis cinq ans, chaque année, l'association bastiaise Scontru flamenco, en partenariat avec le centre culturel Una Volta de Bastia, s'emploie à créer un espace de rencontre entre la culture corse et l'art flamenco et à instaurer un dialogue vivant entre des territoires, des mémoires et des générations. Cette édition s'articule autour des thèmes de l'héritage et la transmission. Que faisons-nous de ce que nous recevons? Comment une tradition devient-elle matière à création? Quelle place pour ces racines dans une expression contemporaine? Pour explorer ces questions, des artistes corses et andalous, tous porteurs d'une histoire familiale et culturelle forte: Myriam Tchalian, danseuse de flamenco mais aussi chanteuse et guitariste d'origine arménienne; le musicien Pepe Haro; Petru'Pa Lorenzi, auteur, compositeur et interprète, inscrit dans ce courant qui fait évoluer la tradition vers des formes contemporaines. Stages, cours d'initiation ou de perfectionnement, temps dédiés à la guitare et au chant permettront au public d'expérimenter concrètement cette notion de transmission; une conférence sous la forme d'une conversation, avec la participation de l'écrivain Marie Ferranti, abordera des sujets tels que la mémoire familiale, l'identité culturelle, la création et la responsabilité artistique.

Du 8 au 13 avril 2026. Centre culturel Una Volta, Bastia et Centre culturel Carlu Rocchi, Biguglia.

i 06 34 17 49 32 & www.arte-flamenco.net



SPECTACLE TOUT PUBLIC

Pouvoir

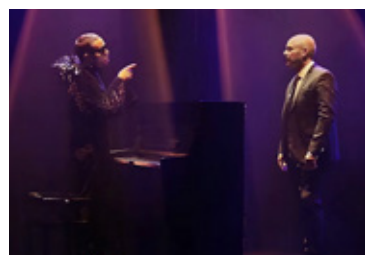
Imaginons un instant ce qu'est la condition d'une marionnette... Être manipulé (e) sans cesse; ne jamais avoir son mot à dire, rejouer inlassablement la même chose. Ne jamais penser. Jamais choisir. Peut-on compatir à un tel destin? C'est la question que pose ce spectacle de la compagnie Collectif Une Tribu. Au départ, une représentation de marionnettes banale, avec trois manipulateurs silencieux et quasi invisibles qui s'activent dans l'ombre pour animer un pantin. Mais celui-ci se rebelle et revendique le pouvoir de décider par lui-même. Les codes du genre sont cassés, les manipulateurs deviennent comédiens/personnages et les spectateurs, directement impliqués dans ce conflit sont invités à se prononcer: la rébellion de la marionnette est-elle compréhensible, légitime? Les marionnettistes doivent-ils nécessairement être aux commandes? Avec humour, le spectacle amène le public vers une réflexion sur le rapport au pouvoir, individuel comme collectif: notre système politique est-il toujours efficace au regard de l'évolution de notre société? si nous étions à la place de la marionnette, quelle démocratie serions-nous capables de créer? serions-nous capables de nous affranchir pour ouvrir le champ des possibles? À partir de 10 ans.

Le 7 avril 2026, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.

i 04 95 50 40 86 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 11 avril 2026, 10 h. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

i 04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica



SPECTACLE MUSICAL

Ni Brel, ni Barbara

Écrit et interprété par Laurent Brunetti [chant] et Mario Pacchioli [piano et chant] ce spectacle pose avec humour la question de la frontière entre hommage et création: faut-il imiter ou bien s'inspirer? Sur scène, deux artistes répètent un spectacle consacré à Jacques Brel et Barbara et à l'amitié qui unissait ces deux artistes. Mais très vite, leurs visions s'opposent, car si l'un se sent totalement habité par Barbara, l'autre en revanche refuse toute imitation de Brel. Portés par les chansons de ces deux légendes, les deux amis cherchent chacun à sa manière comment s'affirmer mais se retrouvent dans une confusion totale. Les époques et les rôles se mélangent et, de l'Olympia à Bobino, du Châtelet au Théâtre des Gémeaux, cette pièce de théâtre musicale oscille d'un monde à l'autre, entre rires et émotions, entre souvenirs et réalité et devient une mise en abyme du processus créatif.

Pour tout public.

Le 10 avril 2026, 20 h 30. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargèse.

i 04 95 52 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

LA MENACE FANTÔME



Photo Jeroen Komen • Creative Commons

Ils n'ont rien de commun avec le *Hollandais volant*, le *Yarmouth*, le *Princess Augusta* et autres légendaires vaisseaux fantômes qui ont inspiré romans, opéras ou films. Ils sont hélas bien réels et c'est bien ce qui fait peur. Après avoir déclenché une guerre en Ukraine, au début de l'année 2022, la Russie a fait l'objet de sanctions internationales avec une interdiction des importations de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés en provenance de Russie et un plafonnement des prix du pétrole russe. Pour les contourner, la Russie a alors eu recours à une flotte de navires pour la plupart hors d'âge, auparavant détenus par des sociétés russes et transférés à des nouvelles entités de gestion, avec des équipages peu expérimentés, naviguant sans assurance de protection et d'indemnisation occidentale, échappant aux inspections, battant souvent pavillon de complaisance et dont la propriété s'avère difficile à déterminer. Une «*flotte fantôme russe*» dont on a peine à quantifier l'importance. Un rapport de la Kyiv School of Economics, publié en 2024, parlait de quelque 430 bateaux opérant à travers le monde. Plus récemment, une autre estimation avançait le chiffre de 600 bateaux. Selon une étude du Center for strategic & international studies rendue publique en décembre 2025, cette flotte fantôme russe transporterait 3,7 millions de barils par jour, soit 65 % de la production russe commercialisés via ce système, permettant de générer entre 87 et 100 milliards de dollars par an de revenus. Ce qui, soulignent les auteurs de l'étude, équivaut voire excède le montant total des aides économiques et militaires accordées à l'Ukraine depuis le début de la guerre. Ils notent par ailleurs qu'en dépit des mesures prises pour tenter de contrer ces manœuvres de la Russie, la flotte fantôme de celle-ci, loin de décroître, tend plutôt à augmenter et se diversifier, en transportant également du gaz.

Vétustes et de surcroît mal voire pas entretenus, ces navires qui changent fréquemment de nom, de pavillon et de gestionnaires sont difficiles à tracer. Ils sont de plus très sujets aux accidents ; ils désactivent en effet leurs transpondeurs afin de ne pas être repérés, transfèrent leur cargaison en pleine mer et peuvent dériver durant de longues périodes. Et le Center for strategic & international studies met en avant les risques envi-

ronnementaux que fait peser cette activité, sachant par ailleurs qu'en l'absence d'assurance, les coûts de dépollution seraient à la charge des pays victimes d'une pollution.

Une grande partie de ce trafic concerne la Baltique où, de surcroît, il serait lié à des actes de sabotage visant des câbles sous-marin, avec notamment la rupture de la liaison à courant continu EstLink 2 entre la Finlande et l'Estonie, le 25 décembre 2024, vraisemblablement causée par le pétrolier *Eagle S*, battant pavillon des îles Cook. Mais la Méditerranée a eu elle aussi son lot d'alarmes. Fin janvier 2026, le *Chariot Tide*, un pétrolier sous pavillon mozambicain, a dérivé durant plusieurs jours dans le détroit de Gibraltar après s'être signalé comme «*hors de contrôle*» avec plus de 425 000 barils de produits raffinés à son bord, faisant craindre une marée noire. Au même moment, dans les eaux internationales de la mer d'Alboran, la Marine nationale française, en coopération avec d'autres forces de pays alliés, dont le Royaume-Uni, arraisonnait le *Grinch*, cargo-pétrolier en provenance de Mourmansk et navigant sous pavillon comorien. Détourné vers le port de Fos-Marseille, il y est resté immobilisé environ trois semaines, jusqu'à ce que son propriétaire se manifeste et s'acquitte d'une amende de plusieurs millions d'euros. Mais comment savoir si le *Grinch*, qui avait aussi été enregistré sous le nom de *Carl*, ne reprendra pas ses activités, sous un autre pavillon et un autre nom ? Puis début mars, il y a eu l'odyssée de l'*Arctic Métagaz*. Le méthanier, après des explosions à son bord, avait initialement été déclaré coulé entre la Libye et Malte. Il n'en était rien. Cette «*bombe à retardement*» a dérivé durant plusieurs semaines entre Malte, l'Italie et la Libye, faisant craindre non seulement un désastre écologique, mais aussi une explosion à proximité des côtes, avant d'être remorquée par les autorités libyennes. Et le 20 mars, le cargo-pétrolier *Deyna*, sous pavillon du Mozambique, a été intercepté au large des Baléares et dérouter vers Fos-Marseille.

On peut certes feindre d'ignorer qu'une guerre se joue à près de 2 000 kilomètres de nous. Mais elle fait pourtant peser des risques sur notre environnement et notre sécurité. ■

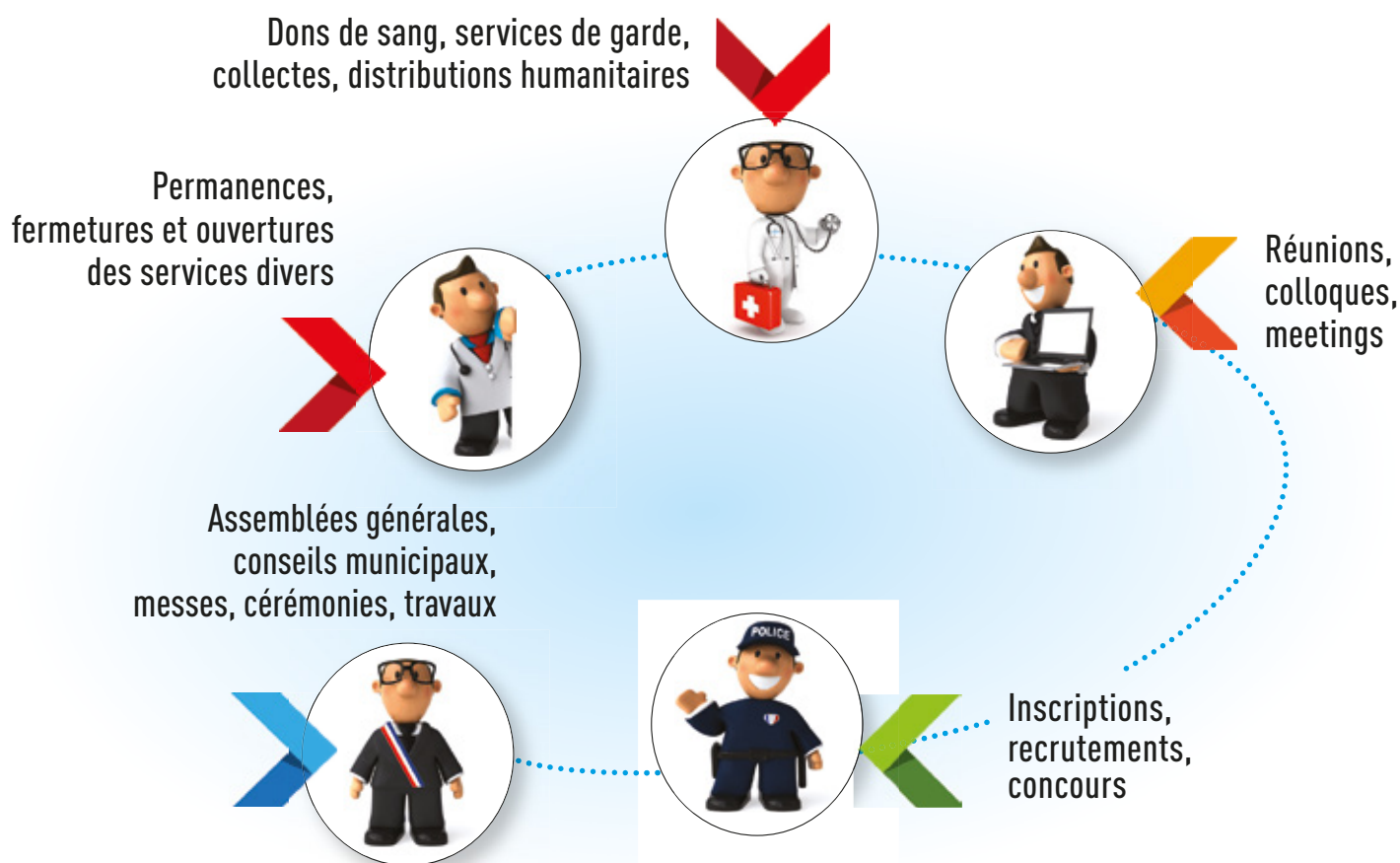
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

